

ver, se fit précéder par des gens d'affaires qui fixèrent le jour de son arrivée. On se souvient encore dans le pays de la touchante cérémonie qui eut lieu à cette occasion : Charlotte, en habits de fête, à la tête des paysans, voulut présenter elle-même à son maître les clés de son château. On devine les pleurs, les cris, les transports de joie, du plus loin qu'on aperçut le carrosse. M. le comte, sa femme, ses enfans firent tour à tour à leur fidèle servante l'honneur de la serrer dans leurs bras. La chère fille ne pouvait parler, et cette émotion laissa découvrir aussitôt un malheur qui empoisonna la joie commune. La tête et les mains de Charlotte s'agitèrent convulsivement durant quelques minutes, comme si elle eût été hors de sens. Depuis la funeste nuit de la tour, elle était sujette parfois à cette sorte de tremblement et de convulsion, qu'aucun médecin, ni alors, ni depuis, ne put guérir. On pense bien que M. d'Apremont lui donna au château l'asile et les dédommagemens qu'elle méritait. Elle y a veillé au milieu des enfans de son maître ; et peut-être n'est-elle point morte à l'heure qu'il est. E. O.

FIN.

**DECES.**

—En cette ville, le 7 du courant, vers 9 heures du soir, Dame Catherine Picard, Veuve de feu Louis Barré, à l'âge de 56. ans après une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation vraiment exemplaire. Elle se distinguait particulièrement par son amour pour les affligés, son dévouement pour les pauvres qui perdent en elle un vrai soutien. Elle laisse pour déplorer sa perte plusieurs enfans et un grand cercle de parens et d'amis qui ne peuvent l'oublier de longtems.

**MESSIEURS,**

LES circonstances malheureuses où je me rencontre en ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplier de n'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de FÉVRIER dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finirais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données, pour parvenir au but de leurs propres desirs et croire à la sincérité de mes sentimens d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excedera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendaient.

Votre, etc.

J. B. CADIEUX.

NOUS Soussignés, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. En foi de quoi, nous n'hésitons nullement à lui donner les présentes pour lui servir à toutes fins que de droit.

**POINTE AUX TREMBLES.**

- |                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| Ed. Labelle, Ptre.     | Pascal Beaudry                       |
| Pierre Dubreuil, J. P. | Cléophas Chagnon                     |
| Jos. Laporte           | Charles Bazinet                      |
| Louis Reeves           | Frs. Monet, ancien marguillier       |
| L. M. Mignault         | Casim. Lachapelle, margr. de l'œuvre |
| Cyriac Beaudrault      | Charles Reeves                       |
| Etienne Laramé,        | Ambroise Morand,                     |
| ancien marguillier     | ancien marguillier                   |
| Louis Brouillet        | Pierre Bélair                        |
| Magloire Dubreuil      | Joseph Etienne                       |
| Marc Campbell          |                                      |

**LONGUE POINTE.**

- |                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Ed. Lecourt, Ptre. | J. G. Laviolette, J. P. |
| M. Raymond         | John Dillon             |
| John Clark         | Michel Archambault      |
| Louis Archambault  | J. B. Morin             |
| Joseph Vinet,      |                         |

**MONTREAL.**

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| J. A. Labadie, J. P. | L. S. Martin       |
| Seraphino Giraldi    | Ignace Renaud      |
| A. Giard, avocat.    | Alexis Trudeau     |
| François Lacoste     | C. Sahourin, M. D. |
| M. Boulet            | N. Villeneuve      |
| Salomon Lippé        | J. Thompson        |
| Amable Duprat        | Antoine Demers     |
| W Kurczyn            | Ed. Porteous.      |
| J. Tiffin.           |                    |

Frs. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

**Ornemens d'Eglise.**

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriquans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD. }  
New-York.

«Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

«Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

«Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.» Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX et LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

**MANUEL**

OU

REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,  
DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR

M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

**NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.**

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LANOTHE.

**LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.**

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,  
Editeur et propriétaire.

**A VIS.**

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

**CONDITIONS DE CE JOURNAL.**

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent enlever avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.